



Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique – Aile francophone ASBL

Siège social : rue 't Serstevens, 4 B-6530 Thuin Entreprise N° 418.483.239

Sous le haut patronage de S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et au COIB

Fédération sportive reconnue par l'Exécutif de la Communauté française

Commission provinciale liégeoise



Compétitions organisées par la Commission provinciale liégeoise de l'URSTBf Règlement « participation et absentéisme »

Les absences aux compétitions de la Commission provinciale compliquent la tâche des bénévoles qui les organisent et les arbitrent. Chacun comprendra qu'il faut respecter les dispositions de ce règlement dans l'intérêt de tous, organisateurs et participant(e)s. Cela contribuera aussi à donner de notre sport une image de sérieux et de fair-play.

En cas d'empêchement, les compétitrices et compétiteurs qui ont demandé leur inscription à une compétition :

- si cet empêchement est constaté avant la réception de la convocation le signaleront par courriel ou autre moyen. Ils seront alors retirés de la liste des inscrits.

- si cet empêchement est constaté une fois la convocation reçue, ils demanderont leur désistement et seront considérés comme excusé(e)s.

En cas d'absence, un rappel aux dispositions de ce règlement « participation et absentéisme » sera envoyé.

En cas de nouvelle absence, la commission provinciale continuera à enregistrer les demandes de participation mais considérera la personne concernée comme réserviste et ne lui attribuera plus d'heure de passage fixée à l'avance.

Ce statut de réserviste sera levé après une participation respectant les dispositions de ce règlement.

Commission provinciale liégeoise de l'URSTBf